

OQTF et demande de visa conjoint de français

Par Ibtissam23, le 06/07/2018 à 12:29

Bonjour;

Je vous expose ma situation : je me suis mariée en France en mars 2018 ; mon conjoint est de nationalité Française .

Le problème c'est qu'après avoir déposer un dossier à la préfecture du Loiret pour régulariser ma situation j'ai reçu une OQTF dans un délais de 30 jours et ma demande de titre de séjour a été rejetée.

Je souhaiterais retourner dans mon pays d'origine pour effectuer une demande de visa conjoint de Français sauf que j'ai bien peur que le consulat ne puisse pas me délivrer le visa à cause de l'OQTF et que je restes coincé là bas loin de mon époux .

En ce qui concerne le recours contentieux auprès du tribunal administratif y'a t'il des chances d'obtenir la suspension de l'OQTF ?

Est-il possible d'effectuer le recours et dans un meme temps retourner dans mon pays d'origine pour une demande de visa ?

Je vous remercie par avance pour votre aide

Par Visiteur, le 06/07/2018 à 15:11

Bonjour

Oui, il est même conseillé de quitter le territoire et faire une demande de visa depuis votre pays.